

ARC-ISÈRE : LES AMÉNAGEURS VONT-ILS SACRIFIER DES TERRES AGRICOLES NÉCESSAIRES AUX GÉNÉRATIONS FUTURES ?

Contre toute logique de prudence pour assurer la sécurité et la garantie de notre alimentation, le syndicat mixte Arc Isère, a projeté depuis longtemps un Parc d'Activités Economiques, se trouvant proche de l'autoroute, sur les communes d'Aiton et Bourgneuf. Aujourd'hui le projet d'extension concerne environ 60 ha (sur Bourgneuf) dont une partie (16 ha) est occupée par le plan d'eau de Barouchat, avec des abords boisés dont certains pourraient être détruits. Les aménagements envisagés provoqueraient une artificialisation des sols sur plus de 30 ha dans des terres agricoles, parmi les plus fertiles de Savoie ; ils impacteraient l'activité de 6 exploitations agricoles, dont un apiculteur pour qui le secteur est vital, notamment pour l'hivernage de ses ruches¹.

A proximité des agglomérations (Chambéry/Montmélian/Albertville), les meilleures terres ont déjà largement été artificialisées, ou pourraient encore l'être de manière imminente (Plan Cumin/ Les Marches-Coeur de Savoie...) donc perdues à jamais. Quelle insouciance ! ...

Comme l'écrivait déjà la FRAPNA Savoie aujourd'hui France Nature Environnement Savoie (FNE Savoie) lors de sa déposition à l'enquête publique en août 2019 : « Les terrains naturels ne sont plus à considérer comme « inépuisables ». C'est une « ressource » de qualité, mais aux dimensions finies. Les terrains plats en fond de vallée, notamment, sont une ressource non renouvelable ».

L'accélération du changement climatique, les sécheresses qui se succèdent, la raréfaction des ressources fossiles, les pandémies et les tensions géostratégiques, peuvent dans les prochaines années créer de graves difficultés pour la sécurité et la satisfaction de nos besoins alimentaires. Difficultés qui n'apparaissent pas encore comme vraisemblables au début de ce siècle, mais dont le risque est maintenant sérieusement évoqué par les spécialistes : https://bibliothèque.ademe.fr/produire-autrement/4396-empreintes-sol-energie-et-carbone-de-l-alimentation.html?search_query=Empreintes+sol,+energie+et+carbone+de+l+%27alimentation&results=2349

1 <https://www.change.org/p/communaut%C3%A9-de-commune-de-savoie-un-ilot-de-biodiversit%C3%A9-de-35-hectares-de-terre-cultivable-va-%C3%AAtre-transform%C3%A9-en-bureau>



Déjà au Canada, en ce moment, des températures de plus de 49°C, comparables au Sahara, ont été atteintes dans le Nord Ouest du pays. Et en Sibérie à Verkhöiansk, au dessus du cercle arctique, une température de 38° a été relevée le 20 juin...

Dans un monde qui change, avec des espaces naturels et des surfaces agricoles qui ne cessent de diminuer, préserver et sanctuariser des espaces susceptibles de nous nourrir devraient être une priorité, de même pour les ressources en eau... D'où notre inquiétude à chaque projet de bétonisation ou de goudronnage irréversible des sols.

En juillet 2019, le gouvernement n'a-t-il pas affiché un objectif « zéro artificialisation nette » ? avec notamment l'ambition de renaturer les espaces artificialisés laissés à l'abandon.(cf : France Stratégie). Il y a un peu plus d'un an à rebours des politiques menées depuis quarante ans, en pleine crise sanitaire, Emmanuel Macron a lui-même prononcé un discours, charnière, en affirmant que « ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. Déléguer notre alimentation [...] à d'autres est une folie. » Un an après le début de la crise, il serait urgent de définir les moyens à mettre en œuvre, concrètement, pour consolider et pérenniser cet objectif.

La résilience d'un système alimentaire se définit comme la capacité à garantir la sécurité alimentaire au cours du temps et ce, malgré des perturbations variées et non prévues.

Les politiques d'aménagement et de cohérence du territoire devraient protéger l'autosuffisance alimentaire, c'est à dire la possibilité pour un pays de produire lui-même ses ressources alimentaires et ce, pour répondre aux besoins de sa population.

Ainsi, avant d'aménager de nouveaux sites, avec artificialisation irréversible des sols, les collectivités territoriales devraient plutôt prévoir de réaménager les friches industrielles, **et en l'affichant dans les documents d'urbanisme ou en programmant rapidement leur modification**, se donner la possibilité de préserver les espaces naturels et agricoles, et ainsi tenir compte de l'évolution climatique et géostratégique que nous vivons en accéléré".

Contacts : FNE Savoie 04 79 85 31 79
Marc Peyronnard : 06 31 42 43 73